



Une délégation de l'UIHJ participe à un séminaire à Mendoza (Argentine) sur les procédures d'exécution

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, et Dominique Aribaut-Abadie, membre de l'UIHJ, se sont rendus en Argentine, dans la province de Mendoza, les 18 et 19 octobre 2006, suite à une invitation du pouvoir judiciaire, afin de participer à une conférence dont l'objectif tendait à trouver des solutions pour accélérer la procédure d'exécution.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of UIHJ

Aida Kemelmajer de Carlucci



Déléguer l'exécution

Ce séminaire était organisé par des organes judiciaires argentins, notamment, la Cour suprême, l'Association des magistrats, le barreau des avocats et la Chambre des notaires.

Ce thème a fait l'objet de trois interventions : Mme Aida Kemelmajer de Carlucci, juge à la Cour suprême, Alfredo Vicente Segura, administrateur général du pouvoir judiciaire, et Dominique Aribaut-Abadie, membre de l'UIHJ.

Mme Kemelmajer de Carlucci, après avoir remercié l'assemblée d'être venue en si grand nombre, s'est réjouie de l'intérêt porté au thème choisi. Elle a rapidement cerné le point faisant débat : « *Nous arrivons rapidement au jugement mais le problème reste son exécution* ». La juge à la Cour suprême a ensuite proposé une des solutions qui pourrait être la délégation de la puissance publique à une personne extérieure au palais de justice.

Elle s'est livrée à un examen de la Constitution pour vérifier s'il n'existait aucune incompatibilité à admettre cette délégation de l'exécution du Juge à une personne externe au tribunal.

Elle a ensuite présenté les différents cas particuliers dans lesquels le droit Argentin admet déjà cette délégation d'exécution à une personne autre que le juge (notamment en matière de recouvrement d'impôts).

Elle a terminé en insistant sur le grand nombre de dossiers (succession et exécution) qui occupent les magistrats argentins et entraînent des délais importants.

En guise de conclusion, elle a cité une phrase du président Roosevelt : « *Il faut faire quelque chose* ».

La multiplicité des fonctions du juge

M. Alfredo Vicente Segura, administrateur du pouvoir judiciaire, a réalisé une étude statistique qui a démontré la complexité de la mission des juges, complexité toujours liée à l'ampleur des affaires dont ils ont à connaître et au travail qu'elles nécessitent en amont et en aval.

Pour la délégation de l'UIHJ, rompue au système français, la multiplication autant que la diversité des fonctions du juge ont pu paraître surprenantes.

Dominique Aribaut-Abadie a insisté sur l'incongruité du système. En effet les juges argentins, accaparés par des tâches qu'ils n'auraient normalement pas à accomplir — citons à cet égard la résolution des problèmes se posant après le jugement — ne sont plus en mesure de remplir leur première mission : dire le droit et trancher les litiges.

Suite à cela, elle a présenté le modèle de l'huissier de justice français, modèle qui semble s'inscrire dans la logique de solution que Mme Kemelmajer de Carlucci souhaiterait adapter, à savoir la délégation à un juriste indépendant et qualifié de la puissance publique en matière d'exécution.

A l'issue de cette intervention, de nombreuses questions relatives à la mise en pratique de ce système ont été posées, notamment sur le recouvrement des pensions alimentaires, des chèques impayés, le recours à la force publique.

Dans sa conclusion, Mme Kemelmajer de Carlucci, avec le brio qui la caractérise, a insisté sur la nécessité de poursuivre cette réflexion dans un futur proche afin de faire évoluer rapidement le système argentin vers la création d'un corps d'huissiers de justice indépendant.



Aida Kemelmajer de Carlucci, juge à la Cour suprême de Mendoza — Judge At the Supreme Court of Mendoza



Dominique Aribaut-Abadie, membre de l'UIHJ — Member of the UIHJ



Aida Kemelmajer de Carlucci & Dominique Aribaut-Abadie

A Delegation of the UIHJ Takes Part in a Seminar in Mendoza (Argentina) on Enforcement

Jacques Isnard, president of the UIHJ, and Dominique Aribaut-Abadie, member of the UIHJ, went to Argentina, in the province of Mendoza, on October 18 and 19 2006, following an invitation of the judicial power, in order to take part in a conference whose objective tended to find solutions to accelerate the enforcement procedure.

To Delegate Enforcement

This seminar was organised by the Argentinean legal bodies, in particular, the Supreme Court, the Association of the magistrates, the bar of lawyers and the Chamber of the notaries.

This topic was the subject of three interventions: Mrs Aïda Kemelelmajer de Carlucci, judge at the Supreme Court, Alfredo Vicente Segura, general administrator of the judicial power, and Dominique Aribaut-Abadie, member of the UIHJ.

Mrs Kemelelmajer de Carlucci, after having thanked the assembly for having come in so great number, was delighted by the interest shown to the selected topic. She quickly determined the central point of the debate: *"We arrive quickly at the judgement but the problem remains its enforcement"*. The judge at the Supreme Court then proposed one of the solutions which could be the delegation of the public power to a person external to the law courts.

She devoted herself to an examination of the Constitution to check if there was not any incompatibility to admit this delegation of the enforcement of the Judge to an external person to the court.

She then presented the various particular cases in which the Argentinean law already admits this delegation of enforcement to a person other than the judge (in particular as regards tax collection).

She finished while insisting on the great number of files (inheritance and enforcement) which occupy the Argentinean magistrates and is time consuming.

As a conclusion, she quoted a sentence of President Roosevelt: *"Something should be done"*.

Multiplicity of the Functions of the Judge

Mr. Alfredo Vicente Segura, administrator of the judicial power, made a statistical study which showed the complexity of the mission of the judges, complexity always related on the extent of the businesses of which they have to know and to the work which they require upstream and downstream.

For the delegation of the UIHJ, accustomed to the French system, the multiplication, as well as the diversity of the functions of the judge, could appear surprising.

Dominique Aribaut-Abadie insisted on the incongruity of the system. Indeed the Argentinean judges, monopolised by tasks which they would not normally have to achieve — let us quote in this respect the resolution of the problems arising after the judgement — are not able any more to fulfil their first mission: to say the law and to solve the litigations.

Following that, she presented the French model of judicial officers which seems to fall under the logic of the solution that Mrs Kemelelmajer de Carlucci would wish to adapt, namely the delegation to an independent and qualified lawyer of the public power as regards enforcement.

At the end of her intervention, many questions relating to the practical application of this system were put, in particular about the covering of the alimony, unpaid cheques, and recourse to the police force.

In her conclusions, Mrs Kemelelmajer de Carlucci, with the brilliance which characterises her, insisted on the need for continuing this reflection in an immediate future in order to quickly allow the Argentinean system to evolve towards the creation of an independent body of judicial officers.

Une partie du public — A part of the public

